

## DECISION

### DEC-25-001 : Service d'information du public – Renouvellement de l'abonnement à l'application INTRAMUROS

Le Maire d'Erbray,

VU l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération en date du 3 juin 2020 du conseil municipal donnant délégation au maire, au nom de la commune, à l'effet de prendre toute décision, lorsque les crédits sont inscrits au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres : d'un montant inférieur au seuil réglementaire au-delà duquel les procédures formalisées sont requises, s'agissant des fournitures et des services, d'un montant inférieur à 100.000 €, s'agissant de travaux ainsi que toute décision concernant leurs avenants,

VU la délibération du 28 janvier 2019 portant abonnement à l'application intramuros pour une durée de 3 ans ;

VU le renouvellement de l'abonnement du 01/03/2022 au 01/03/2025 ;

**CONSIDERANT** l'intérêt de renouvellement une nouvelle fois l'abonnement au regard de la fréquentation sur l'application et de son utilité dans l'information du public ;

### DECIDE

**Article 1** : Approuve le renouvellement du contrat d'abonnement à l'application INTRAMUROS pour une durée initiale de 10 mois à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025. Le contrat sera ensuite tacitement et automatiquement reconduit par périodes successives de 36 mois.

**Article 2** : Dit que le contrat est conclu pour un montant de 45,00 € HT/mois, soit 648,00 € HT/an.

**Article 3** : La Directrice Générale des Services et le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera :

- transmise à la préfecture de Nantes ;
- notifiée aux intéressés.

A Erbray, le 2 janvier 2025  
Le Maire  
Isabelle DUFOURD-BOUCHET



The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Erbray, Loire-Atlantique, with the number 417 in the center. Overlaid on the stamp is a large, stylized black signature.